

Contrats agricoles et riziculture familiale en Côte d'Ivoire : Quelle priorité face aux différents systèmes de production ?

Agricultural contracts and family rice-growing in Côte d'Ivoire : What priority should be given to different production systems ?

KOUMAN Bini Kouakou Noël

Doctorant en Sciences Economiques
Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY- Côte d'Ivoire
Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES)

BALLO Zié

Professeur Titulaire
Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY- Côte d'Ivoire
Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES)

Date de soumission : 30/03/2024

Date d'acceptation : 11/07/2024

Pour citer cet article :

KOUMAN.B.K.N & BALLO.Z.(2024). « Contrats agricoles et riziculture familiale en Côte d'Ivoire : Quelle priorité face aux différents systèmes de production ? », Revue Française d'Economie et de Gestion » Volume : 5 Numéro 7 pp : 516 –543.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License



Résumé

Dans un contexte où les Etats ambitionnent de transformer leur potentiel agricole en production effective, l'objectif de cette recherche est de mettre en évidence les bienfaits de la contractualisation pour une riziculture familiale en Côte d'Ivoire. A partir de données primaires collectées dans six grandes zones de production au niveau des Unités de Transformation (UT) et des exploitations rizicoles, nous avons utilisé une régression logit binaire et un modèle logit multinomial qui ont révélé quelques réalités importantes. A l'opposé des dépôts-ventes, la taille du ménage, le nombre de riziculture/an, les informations sur les prix, l'appartenance à une Organisation Paysanne (OP) et les terres reçues en héritage, favorisent significativement l'adhésion des riziculteurs aux contrats agricoles écrits. Concernant le choix des systèmes de production dans ce schéma contractuel, le riziculteur accorde la priorité aux pratiques qui assurent une culture continue tout le long de l'année. Ainsi, les rizicultures bas-fonds et irriguée rencontrent l'assentiment des producteurs, pour diverses raisons : la location ou l'héritage des terres, la recherche de clients par les UT, l'appartenance à une Organisation Paysanne (OP). Néanmoins, une contractualisation optimale nécessite l'arbitrage de l'Etat et l'honnêteté des différents acteurs dans le respect des différentes clauses.

Mots clés : Contrat agricole ; Logit binaire ; Logit multinomial, Unité de transformation (UT) ; système de production.

Abstract

In a context where governments aim to transform their agricultural potential into effective production, the aim of this research is to highlight the benefits of contracting for family rice production in Côte d'Ivoire. Based on primary data collected in six major production zones at the level of processing units (PUs) and rice farms, we used a binary logit regression and a multinomial logit model, which revealed a number of important realities. In contrast to deposit-sales, household size, the number of rice croppings per year, price information, membership of a farmers' organisation (PO) and inherited land significantly favoured rice farmers' adherence to written agricultural contracts. With regard to the choice of production systems in this contractual scheme, rice growers give priority to practices that ensure continuous cultivation throughout the year. Lowland and irrigated rice production are favoured by farmers for a variety of reasons : land leasing or inheritance, UTs seeking customers, and membership of a farmers' organisation (FO). Nevertheless, optimal contractualisation requires arbitration by the State and honesty on the part of the various players in respecting the different clauses.

Key words : Agricultural contract ; Binary logit ; Multinomial logit ; Processing Unit (PU) ; Production system.

Introduction

Le partage des récoltes entre un fermier et un propriétaire existait déjà dans la Grèce antique, définissant ainsi des formes de contrat entre un producteur et un acteur détenant du capital foncier et des moyens de production. Mais ce n'est que depuis le siècle dernier que des contrats engageant des entreprises et des producteurs sur leurs propres terres. Avant la seconde guerre mondiale des contrats ont ainsi été développés avec des propriétaires terriens, par des entreprises de semences aux USA, des entreprises japonaises à Taiwan, ou encore en Amérique Centrale (sur la filière banane par exemple avec la United Fruit Company). Le désengagement des États des services d'appui à l'agriculture avec les politiques de libéralisation dans les années 80, a aussi ouvert la porte au secteur, et les États ont cherché à favoriser les investissements privés (DANIELE Sexton, 2014).

Le phénomène d'agriculture contractuelle qui n'est donc pas un fait nouveau, a pris des proportions considérables ces dernières décennies en raison de diverses crises que connaît le secteur agricole. Pour le cas des pays en développement, les Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) ont des conséquences encore perceptibles sur l'économie en général et le secteur agricole en particulier. Ces politiques qui ont favorisé l'afflux de capitaux et d'acteurs privés dans ces pays, ont ouvert ces pays à un capitalisme libéral auquel les dirigeants ne s'étaient pas véritablement préparés. Par exemple, le soutien à divers niveaux que l'Etat accordait aux acteurs du monde rural sous forme de prêts financiers ou en intrants, de prestations de service et d'appui à la commercialisation, a pris fin brutalement dans les années 1980. Pour Marc R. (1991), l'application des PAS trouve leur justification dans le surendettement des pays en développement qui les a entraînés vers un point de rupture où l'ensemble des actions jadis entreprises selon une logique Keynésienne ne produisait plus les effets de croissance escomptés. En Côte d'Ivoire, pays qui a opté le secteur agricole comme principal pilier de l'économie, ces réformes combinées à une dévaluation du franc CFA en janvier 1994, ont impacté négativement tant les filières vivrières que les cultures industrielles connectées à des débouchés extérieurs. Ainsi, la filière rizicole ivoirienne dont la production constitue une denrée de première nécessité pour les populations rurales et urbaines, va connaître des déficits chroniques avec des conséquences désastreuses aux plans microéconomique et macroéconomique.

Les importations de riz qui représentaient moins de 20 % de la consommation nationale avant 1980, vont exploser pour atteindre 40 % dans les années 1990 et se stabiliser aujourd'hui à environ 60 % (FAO, 2016). Ces importations qui se sont accrues considérablement d'année en année étaient estimées en 2009 à 919 081 tonnes de riz blanchi, pour un coût de plus de 234

milliards de F CFA, (FAO, 2009). Elles sont passées de 934 932 tonnes en 2011 à 1 267 720 tonnes en 2012 soit une hausse de 35,59 % (ONDR, 2016). Ces importations de riz, contribuent à creuser les finances publiques dans un état doté de potentiel naturel et productif énorme.

Ce constat qui illustre l'insuffisance de la production nationale de riz face aux besoins domestiques, se justifie en partie par la dégradation des conditions de travail des acteurs locaux de la filière, consécutivement aux différentes crises économiques et politiques survenues dans le pays. Les raisons explicatives à ce phénomène, le plus souvent évoquées, sont manifestes au niveau de l'allocation des facteurs de production : une faible mécanisation de la riziculture (5%), une raréfaction des terres qui sont de plus en plus cédées aux producteurs de cultures de rente, une quasi-absence de service d'encadrement et une insuffisance de semences améliorées et d'engrais chimique aux riziculteurs.

Ce déficit structurel actuel qui comporte des conséquences microéconomiques a conduit les principaux acteurs locaux de la filière rizicole à envisager diverses stratégies de collaboration et de partenariat. Ce vœu des acteurs constitutifs des principaux maillons de la chaîne des valeurs rizicoles, est en phase avec la vision des autorités politiques en Côte d'Ivoire. Celles-ci envisagent la création d'un cadre de contractualisation entre ces acteurs en vue de mettre en place un modèle d'affaires inclusif.

En ce qui nous concerne, les contrats entre producteurs et transformateurs retiendront notre attention dans la présente communication. Il faut rappeler que la riziculture ivoirienne se fait essentiellement sur des exploitations familiales avec des moyens de production rudimentaires et in fine de faibles rendements inférieurs à 1T/Ha. Ces petits exploitants pratiquent trois systèmes de production. Les rizicultures réalisées sur les bas-fonds et les plateaux obéissent entièrement aux normes d'une agriculture pluviale. En effet, celles-ci nécessitent des investissements modestes et conviennent bien souvent aux conditions naturelles et humaines d'une pratique paysanne. En revanche, une riziculture irriguée exige certains équipements dont les coûts ne sont pas toujours à la portée des petits producteurs.

En face de ces producteurs, nous avons les usiniers qui ont besoin de riz paddy comme matière première pour faire tourner en permanence leurs unités industrielles. Ce système de mise en relation crée un cadre de collaboration mutuelle permettant à chacun de ces deux acteurs de lever les contraintes dans leurs activités quotidiennes.

Selon DANIELE Sexton (2014), l'agriculture sous contrat est un modèle de partenariat commercial, largement rencontré dans les pays en développement, Caractérisé par des prêts d'intrants, de semences, d'engrais, de crédit ou de services de vulgarisation, consentis par une

entreprise à des paysans individuels ou une organisation de paysans. Les entreprises contractantes reçoivent en contrepartie des droits d'achat exclusifs de volumes prédéfinis sur la récolte, sous réserve de respect d'un cahier des charges en termes de qualité standard. Ces contrats peuvent être écrits ou verbaux.

Suivant cette conception, l'agriculture contractuelle apparaît comme une voie de sortie pour les exploitations paysannes/familiales en leur offrant des moyens de production et une opportunité sur les différents marchés, dans une perspective de pérennité de leurs activités. En revanche, si l'on y prend garde la contractualisation agricole peut avoir des effets pervers en ce sens où les exploitations confinées dans leur rôle de production ne perçoivent qu'une faible partie de la Valeur Ajoutée (VA) de la production. De plus, ces agriculteurs sont le plus souvent dans une position d'asymétrie d'information caractérisée par une inégalité de pouvoir de négociation avec les entreprises cocontractantes. Enfin, les entreprises peuvent souvent être pénalisées par certaines pratiques des producteurs en raison de coûts de transaction trop élevés et des ventes parallèles de la production à d'autres acheteurs.

Ces constats nous amènent à la question centrale suivante : A quelles conditions l'agriculture contractuelle contribue-t-elle à la dynamique des exploitations rizicoles familiales ? Cette problématique peut elle-même donner lieu à deux questions secondaires. Quels sont les facteurs explicatifs de l'adhésion des petits riziculteurs aux contrats agricoles ? Quelles sont les priorités réalisées par les riziculteurs en termes de choix de système de production dans un contexte de contractualisation agricole ?

Afin de proposer des éléments de réponse satisfaisants, l'objectif principal de cette recherche est d'analyser les retombées positives de la contractualisation pour la riziculture familiale en Côte d'Ivoire. Plus particulièrement, il s'agira d'abord d'identifier les raisons explicatives de l'adoption des contrats agricoles formels par les riziculteurs familiaux. Ensuite, il sera question d'analyser comment ces petits producteurs choisissent leur principal système de production, étant entendu qu'ils peuvent combiner plusieurs méthodes de production.

Pour donner une ligne directrice à notre travail de recherche, nous pouvons formuler les hypothèses suivantes :

Hypothèse générale : La contractualisation agricole apporte une dynamique positive aux exploitations familiales rizicoles en Côte d'Ivoire.

Hypothèse 1 : Les variables liées à l'acquisition des moyens de production et à l'accès au marché de commercialisation, favorisent l'adhésion des riziculteurs aux contrats agricoles.

Hypothèse 2 : Dans un système de contractualisation, les riziculteurs choisissent des systèmes de production qui contribuent à la modernisation de leurs exploitations agricoles.

Premièrement ce travail, identifie les retombées positives d'un système contractuel au profit des petits producteurs vulnérables face aux différents chocs exogènes et endogènes. Ensuite, il vient éclairer les décideurs dans leur volonté de mise en œuvre de contractualisation des principaux acteurs de la chaîne des valeurs rizicoles.

Outre l'introduction, ce travail de réflexion aborde les principaux travaux théoriques et empiriques (1), la méthodologie (2) et l'analyse des principaux résultats (3).

1. Revues de littérature critiques théorique et empirique des contrats agricoles

La contractualisation agricole trouve sa justification quand les économistes l'appréhendent comme un prolongement de la théorie néo-classique. A leur suite, divers travaux empiriques ont montré les effets bénéfiques des contrats agricoles avant d'en relever les points à corriger.

1.1. Fondements théoriques

La pensée libérale retient au moins deux éléments comme principes devant garantir l'équilibre lors du fonctionnement d'un système économique : la rationalité et l'équilibre par le marché. La notion de rationalité est centrale pour les sciences sociales. En économie notamment, elle est souvent envisagée dans un sens étroit, celui de « l'homo oeconomicus » : est rationnel tout comportement fondé sur une comparaison entre les moyens à la disposition de l'agent et les fins qu'il cherche à atteindre. La rationalité suppose que l'individu a une parfaite connaissance de ses préférences et face à cela, il minimise ses peines en fonction des moyens disponibles pour atteindre l'utilité pouvant lui procurer la satisfaction maximale. L'atteinte de cette utilité maximisatrice est réalisée sur un marché où les agents se rencontrent pour effectuer des échanges. En cela Adam Smith (1776) dira : « Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière et du boulanger, que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme ; et ce n'est jamais de nos besoins que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage. Il n'y a qu'un mendiant qui puisse se résoudre à dépendre de la bienveillance d'autrui ; encore ce mendiant n'en dépend-il pas en tout ».

Cette pensée de Smith stipule que le marché est un puissant instrument pour concilier les intérêts des agents économiques et arriver ainsi à un équilibre profitable à tous. Mais la réalisation de cette satisfaction mutuelle des agents est conditionnée par une libre circulation de l'information. Cette imperfection dans la circulation de l'information a été mise en évidence

par certains travaux qui ont révélé que dans les contrats, les entreprises agro-alimentaires et les producteurs se cacheraient mutuellement des informations.

Cette asymétrie informationnelle met en mal les automatismes du jeu économique postulés par les classiques et néo-classiques. Dans un tel environnement les agents sont obligés de coopérer par des conventions qui représentent une complémentarité entre les sciences sociales à travers des considérations simultanées d'ordre sociologique et économique. Comme le résume parfaitement Alain Rallet « le courant de l'économie des conventions n'est pas dupe de ses insuffisances : il se présente davantage comme un chantier ouvert, un programme de recherches, qu'une alternative théorique constituée. »

De plus, lors des échanges, tous les agents ne sont pas informés au même titre en ce sens que certains acteurs ne disposent pas d'une ou de plusieurs informations pertinentes. Cette situation est source d'inefficacité lors des échanges visible à travers la théorie de l'agence, le risque moral et la sélection adverse. L'entreprise fait face à un risque moral lorsque certaines dispositions placent le producteur dans une certaine aisance. Ainsi le riziculteur baisse la garde dans le respect de ses engagements notamment dans l'entretien des exploitations ou la vente de la production à d'autres acheteurs non mentionnés dans le contrat. Devant de telles pratiques, l'entreprise de transformation pourrait inclure des clauses en vue d'éjecter certains producteurs de la contractualisation. Cette dernière situation place l'entreprise devant un risque de sélection adverse dans la mesure où de très bons producteurs pourraient être exclus par les nouvelles mesures intégrées dans les accords.

1.2. Travaux empiriques

La littérature souligne des effets mitigés de l'agriculture contractuels sur la croissance et la productivité des systèmes de production des fournisseurs. Un premier groupe d'études a mis en évidence des effets positifs (Key et Runsten, 1999; Dries et Swinnen, 2004; Birthal et al,2005). Ces effets sont diffusés via divers canaux : un encadrement technique, un transfert de nouvelles technologies et de savoir-faire (nouvelles variétés, pratiques culturelles innovantes), une fourniture d'intrants de bonne qualité, un accès facilité aux marchés de commercialisation et de crédits, une croissance de revenus des fournisseurs, une amélioration de la qualité des produits et des rendements.

Un deuxième groupe d'études a souligné des effets négatifs (Dolan et Humphrey, 2000; Weatherspoon et Reardon, 2003). Ces effets résultent de la difficulté de conformité de la production contractuelle aux exigences des normes de la production imposées par les clients finaux. En outre, les firmes capitalistes privilégient une collaboration avec un petit nombre de

grands fournisseurs dans une logique de minimisation des coûts de transaction (une consolidation de l'offre des fournisseurs en outputs) et de respect des cahiers de charges de production. Cette stratégie d'approvisionnement a engendré une exclusion des petits fournisseurs agricoles de leur accès au marché d'export (Holloway et al., 2000; Runsten et Key, 1996).

En dépit des controverses, Danièle Sexton (2014) a mis en évidence une diversification des formes de contractualisation agricole et des acteurs impliqués. L'agriculture sous contrat représente aujourd'hui 39% de la valeur de la production agricole aux USA, 75% de la production au Japon, 70% de la production de poulet au Brésil ou encore 90% de la production de lait frais au Vietnam. Nestlé a signé des contrats avec 500 000 paysans dans 80 pays en développement ou en transition, Olam Singapour avec 200 000 producteurs dans 50 pays pour 17 produits différents, Carrefour a des contrats avec des paysans dans 18 pays.

2. Méthodologie de l'étude

Dans cette section nous analysons essentiellement la collecte des données primaires et les méthodes utilisées pour mener ce travail de recherche.

2.1. Collecte des données

La réflexion qui s'effectue à l'échelle nationale a retenu comme champ d'analyse, six pools parmi les principales zones productrices de riz notamment Agboville (Sud), Bouaké (Centre), Korhogo (Nord), Gagnoa (Centre-Ouest), Soubré (Sud-Ouest) et Man (Ouest).

Ce choix a pour objectif de mettre en évidence les principales spécificités régionales en matière de riziculture ivoirienne. En effet ces six pools abritent 751 soit 25,39 % des Unités de Transformation (UT) implantées dans le pays et produisent en moyenne 30 % de la production nationale (ONDR, 2017).

Pour déterminer la taille optimale n , de l'échantillon nous avons appliqué la formule suivante :

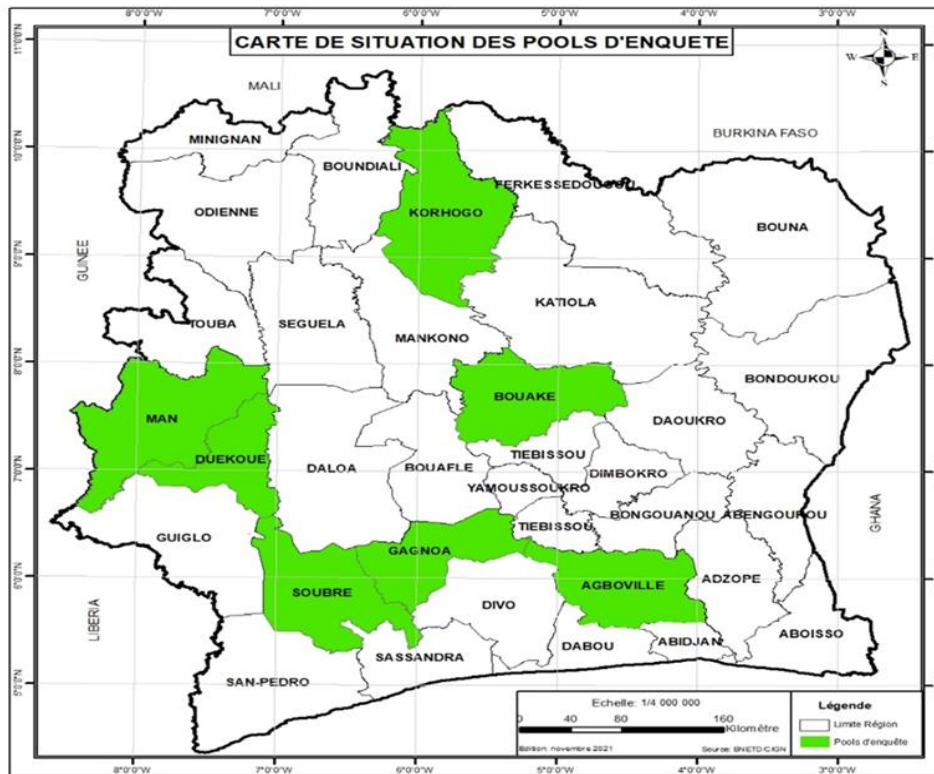
$$n = \frac{t^2 pq}{e^2}$$

- ✓ n représente la taille de l'échantillon et e est la marge d'erreur retenue ;
- ✓ Ici, $t = 2,075$ c'est-à-dire, 96, 2 % de fiabilité et une marge d'erreur $e = 3,8$ %. Ce choix qui minimise la marge d'erreur permet d'avoir des estimateurs plus précis et plus fiables.
- ✓ p le degré d'homogénéité de la population et q le degré de non homogénéité de la population ($p=1- q$) ; Ici, nous pouvons déterminer p de la manière suivante :

$$p = \frac{738\ 751}{2\ 118\ 610} = 0,3487 ; \text{ d'où } q = 1 - 0,3487 = 0,6513$$

Ainsi, p est obtenu en faisant le quotient de la quantité de paddy captée par les unités de transformation (738 751 tonnes) par la quantité totale de paddy produite (2 118 610 tonnes) en 2019. Avec $t = 2,075$ et $e = 0,038$; nous obtenons $n = \frac{2,075^2 \times 0,3487 \times 0,6513}{0,038^2} = 677,18 \approx 678$

Carte 1: Principales localités (pools) retenues pour la collecte des données



Source : BNETD/CIGN, 2023

Finalement 680 acteurs ont été interrogés dont 176 usiniers (soit 25,88 %) et 504 producteurs (soit 74,12%). Pour chaque unité de transformation visitée, au moins deux producteurs tirés au hasard, ont été interrogés. Cette logique a pour objectif de pouvoir intégrer dans l’analyse les réalités spécifiques à chaque zone et à chaque catégorie d’acteurs (tableau 1).

Tableau 1: Répartition de l’échantillon dans les localités de l’étude

Localités	Caractéristiques des Unités de Transformation (UT) existantes		Echantillon		Echantillon des deux acteurs
	Effectif	Quotas (%)	Rizerie	Producteur	TOTAL
Agboville	71	09,45	20	60	80
Bouaké	112	14,91	23	62	85
Gagnoa	124	16,51	26	63	89
Korhogo	170	22,64	49	139	188
Man	154	20,51	31	98	129
Soubre	120	15,98	27	82	109
TOTAL	751	100	176	504	680

Source : Calculs de l’auteur à partir des données de l’ONDR, 2017.

A l’intérieur de chaque strate, des unités de transformation à enquêter ont été choisies proportionnellement aux quotas respectifs. Les producteurs sont choisis dans chaque pool proportionnellement au nombre de moulins retenu.

2.2. Méthodes d'analyse

Nous mobilisons diverses méthodes d'analyse dans cette étude : la statistique descriptive et deux analyses économétriques des variables qualitatives. Pour identifier les variables qui incitent les producteurs à adopter des contrats écrits avec les usiniers, une régression logistique binaire (Logit) a été mise en œuvre dans ce travail. Par la suite, un modèle logit multinomial vient appuyer les méthodes précédentes en mettant en lumière les impacts des contrats en termes de choix prioritaire des exploitants vis-à-vis des différents systèmes de production.

3. Analyse empirique des contrats agricoles dans la production rizicole en Côte d'Ivoire

Sur la base des données collectées, nous passons à présent à des statistiques descriptives avant d'introduire les analyses économétriques. Les variables ont été choisies d'une part selon les informations fournies par la revue de littérature et d'autre part en fonction de la spécificité relative aux dispositions contractuelles dans le domaine agricole.

3.1. Analyse descriptive

L'analyse descriptive porte successivement sur le profil socio-démographique du riziculteur et les caractéristiques des systèmes de production.

3.1.1. Profil socio-démographique du riziculteur

L'observation du producteur dans son milieu de résidence fait apparaître que 28,17 % des riziculteurs vivent en zone urbaine contre 71,83 % pour ceux, des localités rurales (Tableau 2). En effet, la zone de résidence offre des opportunités différentes aux acteurs agricoles. Par exemple, les récoltes effectuées dans les zones rurales, difficiles d'accès, rencontrent des difficultés quant à leur acheminement, leur transformation et leur commercialisation.

Tableau 2 : Caractéristiques socio-démographiques des exploitants rizicoles

Variables	Modalités	Effectif	Pourcentage (%)
Localité habitée	Ville	142	28,17
	Village	345	68,45
	Campement	17	3,37
	Total	504	100
Situation matrimoniale	Célibataire	26	5,16
	Concubinage	69	13,69
	Marié	385	76,39
	Divorcé	8	1,59
	Veuf (ve)	16	3,17
	Total	504	100,0
Sexe	Masculin	400	79,37
	Féminin	104	20,63
	Total	504	100,0
Niveau d'instruction	Analphabète	250	49,60
	Primaire	150	29,76
	Secondaire	80	15,87
	Supérieur	5	0,99
	Ecole coranique	19	3,77
	Total	504	100,0
Origine de l'exploitant	Autochtone	328	65,08
	Allogène	91	18,06
	Allochtone	85	16,87
	Total	504	100,0
Religion de l'exploitant	Animiste	137	27,18
	Musulman	192	38,10
	Chrétien	172	34,13
	Autres	3	0,59
	Total	504	100,0

Source : Enquête auprès des riziculteurs en Côte d'Ivoire, 2020

De plus, essentiellement analphabète (49,60 %), ce groupe d'acteurs, est dominé par une population masculine à 79,37 %. Ces producteurs qui sont pour la plupart mariés (76,39 %) et autochtones (65,08 %), arrivent aisément à engager toutes les forces vives (humaines, financières et culturelles) du ménage dans la gestion de son exploitation (Tableau 2).

3.1.2. Caractéristiques des systèmes de production

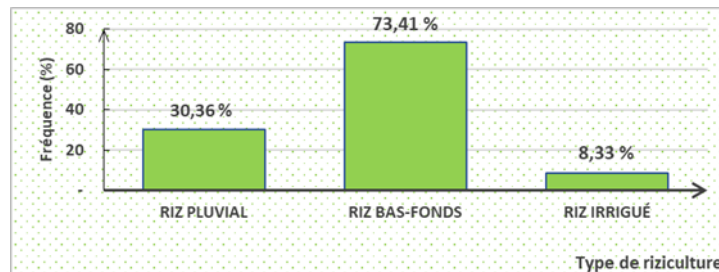
Ces traits énumérés ci-dessus, relatifs aux producteurs, sont déterminants dans la définition des modules de formation, des séances d'encadrement et des choix pour la conduite des différents projets au sein de cette catégorie d'acteurs.

La nature des contrats, diffère selon les différents systèmes de riziculture. En effet, les contrats écrits sont majoritaires dans les systèmes, irrigué et bas-fonds avec des proportions respectives de 28,27 % et 13,24 %. Ces deux types de riziculture qui adoptent le plus la formalisation des contrats, enregistrent les performances, les plus élevées en termes de rendements. Ainsi, la riziculture irriguée enregistre un rendement moyen de 4258,621 Kg/Ha tandis que celui du système bas-fonds est équivalent à 2859,382Kg/Ha. Quant à la riziculture pluviale qui compte le faible taux de contrats écrits (11,11 %), son rendement moyen est de 1380,876 Kg/Ha.

La plupart des producteurs pratique un seul cycle de production par an. Ils représentent 64,68 % des riziculteurs à réaliser un seul cycle cultural contra 33,93 % qui mettent en œuvre deux cycles de production par an. Dans le cadre de cette collaboration, seulement 1,39 % des producteurs affirment pratiquer trois systèmes de riziculture par an. La faible proportion de

cette dernière catégorie, montre que la transformation du potentiel rizicole en production effective permanente, reste encore faible quelle que soit la riziculture pratiquée.

Graphique 1 : Répartition des producteurs par type de riziculture pratiquée

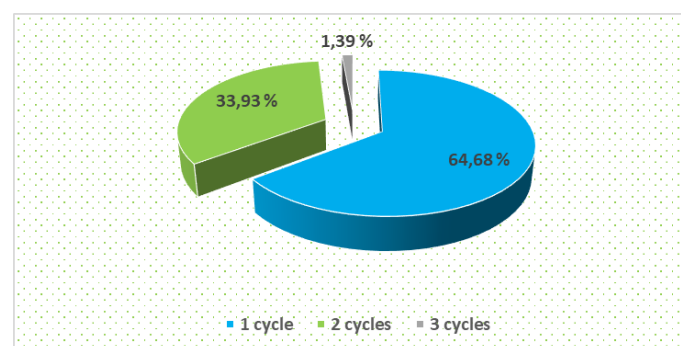


Source : Enquête auprès des riziculteurs en Côte d'Ivoire, 2020

Par ailleurs, à l'instar des autres aspects, les résultats de nos enquêtes montrent que la nature de la collaboration diffère selon le nombre de cycles de riziculture pratiqués par an. Ainsi, parmi les producteurs qui cultivent le riz, une fois par an, seulement 7,67 % détiennent un contrat par écrit. Ceux qui mettent en œuvre deux cycles culturaux, enregistrent le taux de contractualisation formelle, le plus élevé avec 25,73 % de bénéficiaires d'une telle collaboration. Enfin, 14,29 % des producteurs qui pratiquent trois cycles, bénéficient des services issus d'un contrat écrit.

Le fait que la majorité des producteurs, pratiquent un seul cycle culturel par an révèle implicitement l'inexistence d'exploitations rizicoles aménagées pouvant permettre de produire même lorsque les conditions naturelles ne sont pas favorables.

Graphique 2 : Répartition des producteurs par nombre de cycle de production par an



Source : Enquête auprès des riziculteurs en Côte d'Ivoire, 2020

En effet, les bas-fonds sont privilégiés par les riziculteurs dans le cadre de leurs activités en raison de leur humidité relative pendant une bonne partie de la campagne agricole. Mais après les saisons pluvieuses, la plupart de ces bas-fonds ne disposent pas de système de rétention d'eau capable de drainer suffisamment les parcelles pour la mise en place d'un nouveau cycle de production.

3.2. Analyses économétriques

Les analyses économétriques ont pour objectif d'identifier les facteurs qui poussent les producteurs d'une part à choisir les contrats écrits et d'autre part à accorder la priorité à un système de production.

3.2.1. Facteurs incitatifs au choix de contrats écrits par les riziculteurs

➤ **La variable expliquée du modèle logit binaire:**

$$Y = \begin{cases} 1, & \text{si les riziculteurs adhèrent à un contrat écrit} \\ 0, & \text{sinon (les n'adhèrent pas au contrat écrit)} \end{cases}$$

Avec une $p\text{-value} = 6,7996.10^{-21}$, notre modèle est globalement significatif. Néanmoins d'autres indicateurs permettent d'apprécier la qualité, la fiabilité et la robustesse du modèle. Par exemple, on peut faire appel à la surdispersion qui est généralement évaluée par le ratio de la déviance résiduelle sur le nombre de degrés de libertés du modèle :

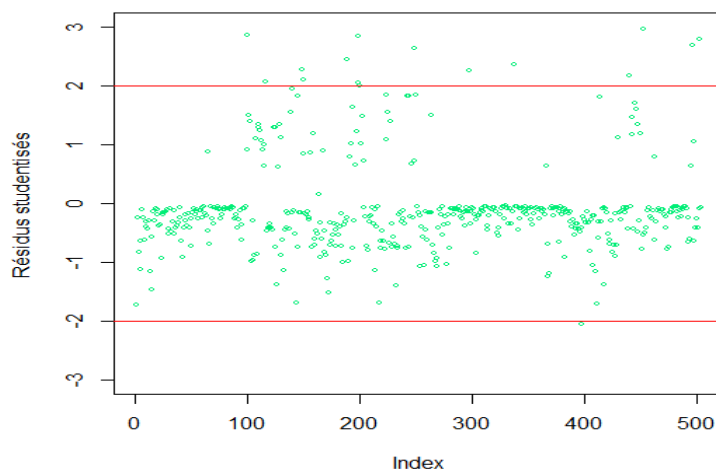
$$\varphi = \frac{\text{Déviance résiduelle}}{\text{nombre de degrés de libertés (nddl)}} \Rightarrow \varphi = \frac{261,58}{483} = 0,54157 < 1$$

Ce ratio est inférieur à 1, il n'y a donc pas de surdispersion. En cas de surdispersion, il aurait été nécessaire d'utiliser une autre structure d'erreur, telle que la structure « quasi Binomiale ».

La Courbe Receiver Operating Characteristic (ROC) est un autre indicateur de la bonne qualité du modèle logit binaire. La surface sous cette courbe nous permet d'évaluer la précision du modèle pour discriminer les outcomes positifs $y = 1$ des outcomes négatifs $y = 0$. Dans notre cas, l'aire sous la courbe ou Area Under the Curve (AUC) = 0,88983, ce qui veut dire que le pouvoir discriminant de notre régression logistique est excellent. En effet, le modèle est de meilleure qualité si les positifs sont prédits positifs, et les négatifs sont prédits négatifs.

Le graphique de dispersion des résidus est un autre instrument dans l'appréciation de la qualité du modèle. Si les points du nuage sont uniformément répartis, c'est-à-dire en majorité compris entre les droites d'équation $y = -2$ et $y = 2$, on admet que tout est correct. Ce test graphique montre bien que la plupart des points sont situés entre ces deux droites, ce qui démontre encore une fois de plus la bonne qualité de notre régression logistique.

Graphique 3: Test graphique des résidus de la régression des contrats écrits



Source : Enquête auprès des riziculteurs en Côte d'Ivoire, 2020

Nos résultats révèlent que parmi les facteurs qui incitent les producteurs à prendre part aux dispositions contractuelles, la taille du ménage joue un rôle fondamental. Cette variable entretient une relation positive et significative au seuil de 0,1 % avec l'adhésion à un contrat écrit. Plus précisément, cette caractéristique accroît la chance de participer à un contrat écrit en la multipliant par 1,17. Les exploitations familiales tirent leurs principales ressources matérielles, humaines et financières de la famille. Le chef du ménage donne les principales directives dans la conduite quotidienne des activités mais il peut recourir aux autres membres en cas de nécessité surtout pour réaliser des investissements sur les parcelles mises en valeur. En conséquence, lorsque la taille du ménage augmente, les producteurs ont tendance à adhérer aux contrats écrits. Dans cet environnement, nous avons une disponibilité de force de travail pour exécuter les tâches majoritairement humaines et non mécanisés, sur les parcelles rizicoles. S'agissant du nombre de cycle cultural, il constitue aussi un facteur incitatif au seuil de 1 % à la signature d'une collaboration formelle de la part des producteurs. L'accroissement du nombre de cycle de riziculture par an, contribue à augmenter la probabilité de participer à une collaboration écrite en la multipliant par de 2,57. En effet la mise en œuvre des activités pour deux ou trois cycles de production, demande une valeur importante de ressources financières, humaines et de prestation de services que le producteur n'arrive pas à supporter seul. De surcroît, certains cycles interviennent en période de soudure caractérisée par une austérité des conditions climatiques (baisse de la pluviométrie), un déficit alimentaire et une insuffisance de ressources financières. Ces raisons contraignant les producteurs qui pratiquent plus d'un cycle cultural, à chercher des stratégies alternatives notamment des soutiens multiformes, pouvant découler par exemple, des relations tissées avec les autres partenaires de la filière.

Tableau 3: Résultats de la régression logistique du choix d'un contrat écrit

Variables	Estimate	Std. Error	z value	Pr(> z)	Intervalle de confiance (5%)		Odds Ratios	Effets marginaux (dF/dx)
Constante	-15,0100***	3,0620	-4,9020	0,0000	-21,3557	-9,2886	0,0000	
Sexe_Masculin	0,3461	0,5574	0,6210	0,5346	-0,7156	1,4831	1,4136	0,00587
Niveau Primaire	-0,5945	0,4095	-1,4520	0,1466	-1,4159	0,1969	0,5518	- 0,00724
Niveau Secondaire	-0,8130	0,5183	-1,5690	0,1167	-1,8729	0,1731	0,4435	- 0,01490
Niveau Supérieur	1,4230	1,3810	1,0300	0,3029	-1,6594	4,0795	4,1475	0,07493
Expérience dans l'activité	-0,0182	0,0219	-0,8310	0,4057	-0,0624	0,0240	0,9819	-0,00015
Taille ménage	0,1536***	0,0419	3,6670	0,0002	0,0731	0,2381	1,1661	0,00381
Rendement rizicole	0,0000	0,0000	0,4160	0,6777	-0,0001	0,0001	1,0000	0,000001
Nombre de cycle par an	0,9457**	0,3663	2,5820	0,0098	0,2429	1,6880	2,5747	0,02555
Prix de vente riz blanchi	0,0017	0,0054	0,3120	0,7550	-0,0084	0,0129	1,0017	0,00006
Distance Exploitation-UT	0,0237	0,0143	1,6590	0,0972	-0,0031	0,0526	1,0240	0,00056
Informations prix (OP)	0,2413	0,4199	0,5750	0,5655	-0,5775	1,0751	1,2729	0,00352
Informations prix (UT)	2,2730***	0,4614	4,9260	0,0000	1,4106	3,2330	9,7067	0,06637
Recherche de clients (UT)	1,0520*	0,4872	2,1590	0,0309	0,1105	2,0306	2,8630	0,02538
Pratique dépôt-vente	-1,7740***	0,5126	-3,4620	0,0005	-2,8118	-0,7907	0,1696	-0,04400
Appartenance à une OP	1,5660**	0,4813	3,2540	0,0011	0,6491	2,5490	4,7885	0,04102
Main d'œuvre non Familiale	-0,0133	0,0094	-1,4170	0,1564	-0,0335	0,0033	0,9868	-0,00031
Main d'œuvre Féminine	-0,0050	0,0072	-0,6960	0,4863	-0,0209	0,0080	0,9950	- 0,00014
Heritage terre	2,2080***	0,4644	4,7560	0,0000	1,3240	3,1537	9,1013	0,07579
Location terre	0,8584	0,6376	1,3460	0,1782	-0,3185	2,2119	2,3594	0,01189
Métayage terre	1,5380**	0,4731	3,2500	0,0012	0,6349	2,4973	4,6543	0,02699
<i>P-value=6,7996.10⁻²¹</i>								
<i>Signif. codes : 0 '***' 0,001 '**' 0,01 '*' 0,05 '.' 0,1 ' ' 1</i>								
<i>Null deviance : 406,16 on 503 degrees of freedom</i>								
<i>Residual deviance : 261,58 on 483 degrees of freedom</i>								
<i>AIC : 303,58</i>								
<i>Number of Fisher Scoring iterations : 7</i>								

Source : Enquête auprès des riziculteurs en Côte d'Ivoire, 2020

Les conditions de commercialisation de la production sont une préoccupation majeure des riziculteurs. Ainsi, la mise à disposition des prix de vente et la recherche de clients de riz usiné par les unités de transformation sont deux variables clés qui incitent les producteurs à adhérer aux contrats écrits. Cette attitude des riziculteurs est illustrée par les travaux précurseurs, de Holmstrom (1979), de Green et Laffont (1977) qui ont démontré que la théorie de l'incitation ou de l'agence suggère des mécanismes de fixation des prix, l'existence de règles et institutions de garantie, amenant ainsi, les producteurs à choisir des contrats en fonction de leur contenu face aux risques.

Ainsi, la disponibilité du prix de vente du produit par les riziers, multiplie par 9,71 la chance des producteurs à la participation d'un contrat écrit, avec une marge d'erreur de 0,1 %. Les riziculteurs qui bénéficient de la recherche de clients par les transformateurs pour l'achat du riz usiné ont 2,86 fois plus de chance de formaliser leur collaboration par écrit que les autres, à un seuil positif et significatif de 5 %.

Par contre la pratique de dépôt-vente consistant à remettre son produit au rizier qui le transforme et le vend au client plus offrant, joue négativement dans l'adhésion à un contrat écrit. Dans ce cas contexte, le producteur recevra un revenu monétaire après déduction des frais d'usage par le transformateur. Mais le producteur peut recevoir tardivement le paiement monétaire résultant de la vente du produit. Ainsi, les riziculteurs qui s'adonnent à cette pratique, ont 0,17 fois moins

de chance de participer à un contrat écrit. En effet, cette situation a été déjà analysée par certains auteurs (Easton et Shepherd, 2002), qui ont trouvé que les paiements tardifs ou partiels de la part de la firme, pouvaient conduire les producteurs à adopter des comportements contraires aux dispositions du contrat. Ces derniers, pouvaient ainsi opter de vendre leur produit en dehors du circuit établi par la collaboration ou détourner les intrants agricoles fournis à d'autres fins (Prowe, 2013, Da Silva et Rankin, 2013).

Par ailleurs, l'appartenance à une Organisation Paysanne, est une variable significative et positive au seuil de 1 %. En conséquence, elle augmente la chance des riziculteurs concernés de participer à une collaboration écrite, en la multipliant par 4,79. En effet, après les concertations avec les principaux partenaires, les OP impactent positivement le monde rural en initiant des renforcements de capacités issues de pratiques d'apprentissage plutôt que de transfert plus classique de connaissances. Elles contribuent aussi à la vulgarisation de nouvelles actions basées à la fois sur le vécu des ruraux, leurs intérêts immédiats et les techniques modernes. De plus ces groupements ont le pouvoir de participer aux différents cadres de concertation aux plans local, sous-régional et international. En effet, selon Denis (2015), ces organisations sont en général porteuses à la fois de revendications catégorielles et plus englobantes qui ne concernent pas forcément les mêmes cibles. En quelque sorte, les OP se chargent de défendre les intérêts des membres face à des partenaires mieux érudits des réalités des techniques de production et des méthodes de commercialisation sur les différents marchés. Pour ce qui est du statut de propriété du capital foncier, plus spécifiquement la terre reçue en héritage, elle joue un rôle significatif et positif au seuil de 0,1 % dans le choix d'une collaboration écrite. En effet, la détention d'une terre reçue en héritage, accroît la chance des riziculteurs concernés de participer à un accord formel en la multipliant par 9,10. De plus, l'usage de la terre par métayage a aussi un effet positif et significatif au seuil de 1 % à la conclusion d'un accord écrit. En effet, cette variable multiplie par 4,65, la chance d'établir un contrat écrit entre riziculteur et transformateur. Dans ce cas de figure, la production est partagée entre l'exploitant et le propriétaire terrien selon une clé de répartition préalablement définie. Le droit de propriété reste toujours aux mains du second acteur.

Les conflits autour du capital foncier, sont devenus légion, en raison de la rareté des emplois proposés par les autres secteurs de l'économie et de l'éclatement des familles rurales. Les petits exploitants acceptent donc, les expérimentations suscitées par l'Etat et les partenaires du monde rural sur des terres dont ils ont un contrôle total. Ce constat illustre bien diverses études qui ont montré que les petits producteurs adoptent plus intensément les innovations agro-

environnementales sur les parcelles dont ils sont propriétaires en comparaison aux parcelles prêtées ou louées.

La distance entre l'exploitation rizicole et l'unité de transformation influence positivement la participation des riziculteurs à un contrat écrit, à un seuil de 10 %. En effet, avec une augmentation de la distance les séparant de la rizerie, les producteurs ont 1,02 fois plus de chance de formaliser leur collaboration avec les usiniers par écrit. Lorsque les producteurs vivent et travaillent dans des localités difficilement accessibles, ils sont contraints de formaliser leur collaboration avec la première unité de transformation qui se prête à eux.

Cette section nous a permis d'identifier les principaux facteurs d'adhésion à un contrat écrit avec les unités de transformation. Ces facteurs sont multiples et concernent des maillons aussi divers que la production, la transformation et la commercialisation. Dans ce contexte, quelles sont les priorités que les riziculteurs accordent aux différents systèmes de production rizicole ?

3.2.2. Résultats du modèle logit multinomial du choix d'un système de production rizicole en Côte d'Ivoire

➤ La variable expliquée du modèle:

$$Y = \begin{cases} 1, \text{ si le choix principal est la riziculture plateau} \\ 2, \text{ si le choix principal est la riziculture bas - fonds} \\ 3, \text{ si le choix principal est la riziculture irriguée} \end{cases}$$

La particularité du modèle logit multinomial par rapport au modèle binaire, est que la variable réponse comporte k modalités avec $k > 2$. Le signe des coefficients de la régression indique le sens de l'effet de la variable explicative (ou la modalité dans le cas d'une variable catégorielle) sur la variable à expliquer. La différence dans le cas multinomial, est que le sens de l'influence est toujours évalué par rapport à la modalité de référence. Par exemple, si un coefficient $\beta_{ik} < 0$, et que la variable explicative est continue, plus elle augmente moins la variable réponse a des chances d'être dans la modalité j , par rapport à la modalité de référence. Pour une variable catégorielle à deux modalités : A et B (prise comme référence). Si $\beta_{ik} < 0$, pour la modalité A, cela signifie que la variable réponse a moins de chance d'être dans la modalité j pour les individus de la catégorie A que pour les individus de la catégorie B.

Le sexe du chef de l'exploitation rizicole entretient une relation significative et négative avec le choix du système de riziculture pratiquée. En particulier, les riziculteurs de sexe masculin ont moins de chance de pratiquer la riziculture bas-fonds par rapport aux femmes. En dépit de la contractualisation des activités rizicoles, les producteurs préfèrent s'adonner prioritairement à la riziculture pluviale avant de porter leur choix sur les autres formes de rizicultures, jugées plus rentables au plan économique. Ces chefs de famille, sont ainsi toujours préoccupés par la

constitution d'un stock de production destiné aux besoins alimentaires du ménage. Pour cela, ces producteurs sont plus portés vers la riziculture pluviale qui demeure le système de production le moins impliqué dans la contractualisation (31,29 %) en vue d'avoir une certaine liberté dans l'usage de la récolte. Par ailleurs, les travaux effectués dans les bas-fonds seraient à l'origine de la stérilité chez l'homme, selon certaines croyances socioculturelles.

En ce qui concerne la taille du ménage, plus elle augmente et les chefs de ménage disposent d'une main d'œuvre suffisante pour l'entretien de leurs exploitations agricoles. Ainsi, cette variable exerce une influence positive sur les choix portés sur les rizicultures bas-fonds et irriguées. En particulier, un effectif croissant des membres du ménage est une source d'incitation positive et significative à la pratique du riz bas-fonds, caractérisée par une forte intensité en travail donc en main d'œuvre, au seuil de 5 %. Dans cette optique, TÉGAWENDÉ Juliette N. et al. (2018), ont montré que la main d'œuvre familiale s'accroît avec le nombre de stratégies d'adaptation développées par les ménages agricoles. En d'autres termes, plus la quantité de main d'œuvre est importante au sein du ménage et le chef de l'exploitation prend des décisions effectives par rapport à la diversification des activités agricoles pouvant accroître les revenus monétaires et les possibilités alimentaires des membres de la cellule familiale.

Concernant le rendement rizicole et le nombre de cycle de riziculture/an, ils déterminent positivement et significativement au seuil de 1 %, l'adoption des producteurs en faveur des rizicultures bas-fonds et irriguée. Dans ce schéma contractuel, la recherche d'un rendement optimal et l'augmentation du nombre de cycles culturaux/an, sont des facteurs de motivation pour les producteurs à la pratique de ces deux formes de riziculture qui sont censés procurer des revenus et des avantages commerciaux plus rémunérateurs aux différents acteurs. Diverses études ont prouvé que la plupart des producteurs qui bénéficient d'un accroissement de la capacité de production à travers des formations et des packages de services agricoles, prennent la décision de les appliquer sur leurs exploitations agricoles à leurs frais, qu'après obtention de résultats probants sur des parcelles de production. Néanmoins, dans certains cas, même si les rendements agricoles de ces parcelles sont généralement 2 à 3 fois supérieurs à ceux traditionnellement obtenus par les agriculteurs, moins de 25 % des producteurs ont adopté les packages de services présentés, jugés trop coûteux.

Tableau 4 : Résultats de la régression logit multinomiale

Variables explicatives	Variable dépendante			
	Riz bas-fonds (1)	Riz bas-fonds (Odds Ratio)	Riz irrigué (2)	Riz irrigué (Odds Ratio)
Sexe Masculin	-1,521*** (0,415)	0,218481	-0,043 (1,185)	0,9578346
Niveau Primaire	-0,098 (0,361)	0,9063079	-0,291 (0,667)	0,7473456
Niveau Secondaire	0,03 (0,467)	1,030359	0,198 (0,751)	1,218767
Niveau Supérieur	-0,509 (1,411)	0,6012101	0,431 (1,921)	1,5393707
Ecole coranique	-0,816 (0,677)	0,4420817	0,184 (1,418)	1,2016524
Taille ménage	0,0314 ** (0,038)	1,031935	0,0241 (0,074)	1,024430
Expérience dans l'activité	-0,009 (0,016)	0,9914544	-0,003 (0,03)	0,997127
Rendement rizicole	1,540*** (0,246)	4,665007	2,219*** (0,346)	9,20004
Contrat Ecrit	1,053* (0,6)	2,867417	1,179 (0,832)	3,25073
Nombre de cycle par an	1,853*** (0,434)	6,379069	3,723*** (0,629)	41,369323
Prix de vente riz blanchi	-0,002 (0,004)	0,9978562	0,01 (0,006)	1,0096539
Prix de vente riz paddy	0,012* (0,006)	1,012144	0,028*** (0,008)	1,027966
Distance Exploitation_UT	-0,027** (0,012)	0,9734034	-0,060* (0,031)	0,9419357
Informations prix (OP)	-1,032** (0,466)	0,3561224	-0,493 (0,752)	0,610918
Informations prix (UT)	-0,02 (0,377)	0,980509	0,71 (0,729)	2,034986
Recherche de clients (UT)	0,429 (0,387)	1,535982	1,781** (0,852)	5,936576
Pratique dépôt-vente	1,210** (0,515)	3,352141	0,631 (0,822)	1,880427
Appartenance à une OP	0,323 (0,336)	1,381822	1,397* (0,773)	4,042464
Main d'œuvre Non Familiale	-0,011* (0,006)	0,9888031	-0,013 (0,013)	0,9870532
Main d'œuvre Féminine	0,003 (0,007)	1,0029534	-0,005 (0,012)	0,9947178
Heritage_ terre	0,821** (0,325)	2,272903	2,603*** (0,643)	13,507198
Location_ terre	1,450*** (0,554)	4,262684	2,714*** (1,003)	15,085466
Metayage_ terre	0,334 (0,440)	1,396027	0,561 (0,964)	1,752139
Constant	-4,289*** (1,654)	0,01371	-22,144*** (0,491)	0,00000
Akaike Inf.	Crit. 579,701		579,701	
Note :		*p<0,1 ; **p<0,05 ; ***p<0,01		

Source : Enquête auprès des riziculteurs en Côte d'Ivoire, 2020

Quant à la distance qui sépare la parcelle rizicole de l'unité de transformation, elle entretient une relation négative et significative aux seuils respectifs de 5 % et 10 % avec la pratique respectivement du riz bas-fonds et irrigué. Ainsi, lorsque les exploitations rizicoles sont éloignées de l'unité de transformation, les riziculteurs contractants, seraient plus aptes à opter pour une riziculture pluviale contrairement aux systèmes plus avantageux au plan économique. En effet, certains travaux ont déjà révélé que la facilité d'accès au marché pouvait être un facteur influençant positivement l'adoption de nouvelles technologies agricoles (Sanginga et al., 1999) dans la mesure où elle est susceptible d'améliorer la qualité du produit à vendre.

De plus, les actions des OP combinées à celles des unités de transformation, contribuent positivement à l'insertion des exploitations familiales rizicoles sur le marché de la commercialisation. Ainsi, la pratique de dépôt-vente et la recherche de clients, influencent positivement la pratique de la riziculture bas-fonds ou irriguée.

Nos résultats révèlent que la main d'œuvre non familiale ne favorise pas la mise en place d'une riziculture contractuelle puisqu'elle entretient une relation négative avec la pratique des rizicultures bas-fonds et irriguée. En effet, la probabilité pour les producteurs de porter leur choix vers ces deux types de riziculture baisse avec l'accroissement de l'usage d'une main d'œuvre non familiale dans les activités rizicoles. Dans cette agriculture contractuelle, le ménage garde une place centrale à bien des égards notamment la fourniture de la main d'œuvre, la prise des décisions et l'allocation de la récolte. Dans la littérature empirique, des auteurs comme Baffoe-Asare et al. (2013) ont mis en exergue la contribution positive du capital social dans l'adoption des nouvelles offres de services agricoles. Gedikoglu et al (2011) ont même soutenu que le nombre d'actif génère la pluriactivité, ce qui facilite l'adoption d'innovations qui ne nécessitent pas forcément d'investissements matériels.

En revanche, la gestion des problèmes fonciers constitue un véritable stimulant au développement de la riziculture contractuelle engageant les exploitations familiales. En effet, quel que soit le mode de faire-valoir de la terre, il conduit les producteurs aux choix des systèmes bas-fonds et irrigué, à des seuils significatifs de 5% et 1%. Certains travaux ont pris en compte la proportion de surface en propriété dans la surface totale cultivée par l'exploitant. Généralement, la propriété a un effet positif sur l'adoption d'innovations (Caswell M et al, 2001). Les exploitants en fermage ont moins d'intérêts à investir dans des innovations dont les effets sont à long terme alors qu'ils ne sont pas assurés d'exploiter les terres sur plusieurs saisons culturales.

3.3. Discussion des résultats

3.3.1. Analyses et discussions de l'adoption des contrats par les riziculteurs

Les discussions portant sur l'adoption des contrats par les riziculteurs, seront organisées autour de quatre principaux points : le statut de propriété du capital foncier, les caractéristiques de la main d'œuvre agricole, le rôle actif des organisations paysannes et le rôle central des unités de transformation dans l'adoption des contrats rizicoles.

La Côte d'Ivoire est l'un des rares pays d'Afrique de l'Ouest à avoir mis en œuvre une réforme foncière qui reconnaît à la fois les droits coutumiers et attribue à certains détenteurs des certificats fonciers, individuels ou collectifs. L'évolution de la gestion foncière en Côte d'Ivoire

est étroitement liée à l'histoire du peuplement et à celle de l'économie de plantation prônée depuis l'ère précolonial jusqu'à nos jours.

Ces dispositions qui ont fait la promotion d'un état paysan, ont favorisé des migrations interne et externe afin de permettre le déplacement d'une main d'œuvre suffisante vers les zones forestières de l'Est, l'Ouest et du Sud, jugées plus propices aux activités agricoles et particulièrement riches pour la mise en culture des spéculations commerciales. Au début, de ces migrations, les contrats autour du capital foncier étaient fondés sur le tutorat qui percevait le tuteur comme celui qui accueille un étranger à qui, il concède ou transfère des droits sur un espace donné, une portion de forêt ou une ancienne plantation. Cette gestion mitigée du capital foncier en zone rurale a laissé encore des empreintes indélébiles qui continuent d'influencer le secteur agricole ivoirien, particulièrement les cultures vivrières. Selon BABO et al. (2008), le gouvernement ivoirien a eu recours à la main d'œuvre extérieure tant pour la construction du port de San-Pedro que pour les plantations de cacao, café, palmier à huile et hévéa.

Les résultats de l'analyse descriptive de notre travail ont montré que la riziculture ivoirienne demeure toujours un système intensif en force de travail eu égard à sa faible mécanisation. Mais, seuls 11,51 % des producteurs font usage d'une force à traction animale, d'où une forte sollicitation de la force de travail humaine. En effet, l'agriculture familiale est caractérisée par un lien particulier entre les activités économiques et l'ensemble des membres de la famille.

Le déploiement de la force humaine dans les exploitations familiales, repose sur la mobilisation de la main-d'œuvre familiale, qui doit rester dominante par rapport à celle dite salariée, et sur un attachement particulier à la terre généralement héritée des parents. Cette relation influe sur le choix des activités, l'organisation du travail et la priorité accordée à la constitution d'un patrimoine familial. Cette réalité est bien illustrée par nos résultats qui révèlent que la taille du ménage et la main d'œuvre non familiale influencent différemment le choix pour un contrat écrit. En effet, la taille du ménage qui influence positivement l'adhésion à une collaboration écrite, se justifie par le fait que les exploitations sont entretenues à tous égards en priorité par le chef et les membres de la famille. En conséquence dans les contrats écrits, les travaux accomplis par la main d'œuvre salariée, occupent une seconde place et l'accroissement de leur volume désincite les riziculteurs à choisir une collaboration formelle, tout en dénaturant même la logique de l'agriculture familiale. Les résultats de notre étude rejoignent ceux obtenus par Sossou (2015). Selon cet auteur, la réduction de la main d'œuvre salariée est constamment évoquée par de nombreux paysans (42 %) comme une réponse au rationnement ou au manque

de crédits. En d'autres termes, la location de la main d'œuvre constitue certainement une destination importante des crédits reçus par les exploitations agricoles au Bénin.

Deux groupements essentiels à savoir, l'Association Nationale des Riziculteurs de Côte d'Ivoire (ANARIZCI) et la Fédération Nationale des Riziculteurs de Côte d'Ivoire (FENARIZCI), coordonnent les activités de la filière au plan national. Leurs activités sont relayées sur le terrain au quotidien par des sociétés coopératives et des groupements informels. Parmi les producteurs visités, 50,79 % sont membres des Organisations Paysannes (OP). Dans ce sous-groupe, 86,33 % appartiennent à une société coopérative et les autres, soit 13,67 % sont dans des groupements informels. Il ressort que ces organisations paysannes jouent un rôle important, positif et significatif au seuil de 5 % dans l'adoption des contrats écrits. Visant la professionnalisation des producteurs et la présentation de plaidoyers dans tous les cadres de concertation avec les différents partenaires, ces organisations voient les nombreuses opportunités procurées par un système de contractualisation formalisée par écrit. A travers ce type de collaboration, les préoccupations des paysans producteurs, sont prises en compte par les pouvoirs publics et leurs partenaires. C'est pourquoi, en Europe, la démarche coopérative, a été historiquement construite sur des valeurs de responsabilités personnelles et mutuelles, et perçue par les coopérateurs comme une réponse à la formation et au développement du mode de production capitaliste. Ce courant de pensée est porté par bon nombre d'économistes comme W. King (1786-1865) en Angleterre, J.P. Buchez (1796-1865) en France et F. W. Raiffeisen (1818-1888) en Allemagne.

Le rôle clé joué par les unités de transformation dans le dispositif contractuel des activités rizicoles se perçoit à divers niveaux : fourniture des informations sur les prix, recherche de clients, pratique de dépôts-ventes. Ces actions qui sont significatives dans notre modèle, concernent toutes, la commercialisation du riz usiné aux consommateurs finaux. La vente de la production pour en tirer un revenu décent est une préoccupation constante du riziculteur. En conséquence, les conditions de commercialisation peuvent l'inciter ou le décourager à participer à un contrat écrit ou informel. L'un des éléments clés dans la commercialisation d'un produit est le prix auquel offreur et demandeur consentent à accepter les conditions de l'échange. Dans les sociétés modernes, la plupart des échanges s'effectuent en utilisant la monnaie et le prix est alors la quantité de monnaie fournie en contrepartie d'un bien. Le prix est l'expression monétaire de la valeur d'un bien. Le prix est parfaitement flexible sur un marché de concurrence pure et parfaite.

Le marché de la commercialisation du riz usiné en Côte d'Ivoire, est loin d'être un marché parfait où les règles de la libre concurrence, jouent normalement. Les producteurs locaux font face à une concurrence déloyale du riz importé. Les mesures des pouvoirs publics en faveur des acteurs de la chaîne des valeurs rizicoles sont insuffisantes pour protéger efficacement les producteurs et transformateurs locaux et leur faire jouir convenablement des fruits de leur travail. Les marchés institutionnels sont accordés aux importateurs de riz blanchi qui payent un tarif Extérieur Commun (TEC) variant entre 5% et 10 %. Cette taxe qui peut être utilisée comme une mesure de politique économique visant à protéger les acteurs locaux, est équivalente à 20 % au Ghana. Même si cette taxe est de 10 % au Burkina et au Mali, ces deux pays de l'UEMOA, appliquent d'autres mesures protectionnistes dans leurs filières rizicoles respectives. Au Mali, les institutions fixent le volume des importations de riz et une obligation est faite aux importateurs d'acheter certains quotas de la production locale là où seulement 0,57 % des marchés institutionnels sont satisfaits par les acteurs locaux en Côte d'Ivoire.

Ces mesures protectionnistes sont inexistantes en Côte d'Ivoire, de sorte que dans un environnement de contractualisation écrite ou informelle, les seuls véritables recours contrôlables par les producteurs et les usiniers demeurent la communication des informations sur les prix de vente, la recherche de clients consommateurs du riz local, la pratique de dépôts-ventes et la vulgarisation des prix par les OP auprès de leurs membres. Mais comme nous l'avons déjà constaté, l'adhésion des producteurs aux contrats écrits est influencée significativement et positivement par la communication des prix et la recherche des clients par les usiniers. En revanche, les dépôts-ventes ont tendance à décourager les producteurs vis-à-vis des collaborations formalisées par écrit en raison, du délai de paiement qui peut être long.

En conséquence, pour avoir un dispositif productif contractuel profitable aux acteurs locaux en Côte d'Ivoire, l'Etat doit afficher sa volonté de protéger les acteurs de la chaîne des valeurs rizicoles à travers diverses mesures relatives aux marchés institutionnels, au relèvement des taxes payés par les importateurs de riz étranger et à la restructuration des circuits de production et de transformation.

3.3.2. Analyses et discussions de l'impact de la contractualisation

Le schéma contractuel révèle une certaine préférence des riziculteurs entre les différents systèmes de production. En effet, ces producteurs privilégiant la logique économique fondent leurs différents choix sur certaines caractéristiques clés. En effet, le nombre de cycles de culture par an et la recherche d'un rendement maximum sont deux variables qui motivent le choix des producteurs en faveur des systèmes bas-fonds et irrigué. Dans ces deux systèmes, nous avons

une disponibilité relative de l'eau qui crée les conditions de l'intensification des facteurs de production essentiels notamment le capital foncier, la taille du ménage et le package de services proposés par un contrat écrit.

S'agissant du capital foncier, les exploitations établies sur les terres reçues en héritage ou en location poussent les producteurs à pratiquer la riziculture bas-fonds et/ou irrigué. Ce choix positif et significatif au seuil de 5 %, veut dire simplement que les riziculteurs propriétaires et locataires ont pour objectif de rentabiliser leurs investissements à travers l'adoption de nouvelles techniques et technologiques proposées dans la contractualisation. Cette réalité modifie les conditions de l'offre et de la demande sur le marché du foncier qui se caractérise de plus en plus par une certaine pression et une répartition inégalitaire défavorable aux petits producteurs. Ainsi le capital foncier occupe une place centrale dans l'adoption des contrats agricoles comme au niveau de l'impact de la contractualisation sur les activités rizicoles.

Néanmoins, Louis Pautrizel et al., (2011) ont montré les limites de ces pratiques à travers diverses études. Une absence de contrôle dans les contrats, par exemple de la part des pouvoirs publics, a pu mener à un fort endettement des producteurs auprès des entreprises « partenaires ». Dans certains cas, ces situations d'endettement ont contraint les agriculteurs à vendre leurs terres à ces entreprises, menant à un véritable accaparement du foncier. Selon les mêmes auteurs, ces dérives largement documentées, mettent en garde contre les pratiques de contractualisation où le pouvoir de négociation des agriculteurs est réduit et où le contrôle de la part des pouvoirs publics est faible.

Le ménage agricole demeure la source principale de la main d'œuvre agricole utilisée sur les exploitations agricoles familiales. Le chef de famille recourt principalement aux ressources du ménage dans la gestion présente et future de l'exploitation familiale. Celui-ci va faire appel à une main d'œuvre extérieure à travers des salariés temporaires et des groupes d'entraide communautaire. Selon Jean Pluinage (2014), dans les exploitations familiales, l'organisation du travail est plus souvent la résultante d'ajustements associés à un enchevêtrement d'enjeux économiques, d'opportunités locales, de débats sur les identités professionnelles. Ces emplois sont à conforter ou à sécuriser au sein de la famille qui définit par la même occasion les modalités de recours à la main-d'œuvre extérieure. Même si, on assiste aujourd'hui à une croissance de la place des salariés, dans la main-d'œuvre agricole, cette évolution semble plus correspondre à des emplois partagés entre plusieurs exploitations qu'à un changement radical de la nature de l'exploitation agricole.

Les services proposés aux paysans dans le cadre de la contractualisation agricole sont multiformes. Ce package participe à lutter contre la vulnérabilité des producteurs en milieu rural surtout dans les pays en développement. Cette assertion est partagée par la Coordination Sud (2014) qui rappelle que les producteurs sous contrat, peuvent bénéficier d'un marché sécurisé et de prix garantis, avec tous les services nécessaires à la production (assistance technique, accès facilités aux intrants, au crédit, transport...). Ils peuvent également intégrer des filières avec standards en étant appuyés pour le respect des normes et sans avoir à couvrir eux-mêmes les coûts de traçabilité.

Les entreprises partenaires, préfèrent avoir un certain contrôle sur les activités rizicoles. Ainsi, dans la proposition des contrats, ils préfèrent choisir les exploitations agricoles plus proches. Dans notre travail de réflexion, les producteurs éloignés des unités de transformation sont exposés à une exclusion de la contractualisation des activités rizicoles. Ces résultats vont dans le même sens que ceux obtenus par Bekanty (2019) qui montre que la distance entre l'exploitation agricole et la voie principale influence significativement l'adoption de variétés améliorées de riz par les producteurs. Quand cette distance est réduite, elle facilite l'écoulement et la commercialisation de la production.

Enfin que ce soit pour le choix des contrats ou celui des systèmes de production, l'Organisation Paysanne (OP) joue un rôle central. Il contribue à la professionnalisation et défend les intérêts des producteurs membres. Menant une étude pour la coordination Sud, Danièle Sexton (2014) soutient que les organisations paysannes peuvent permettre l'établissement de schémas contractuels plus efficaces en réduisant les coûts de transaction, rendre ces schémas plus équitables en améliorant les capacités de négociation et de lobbying des producteurs. Cependant, le fonctionnement des OP peut être grevé par des problèmes d'action collective, conduire à l'exclusion de certaines catégories de producteurs ou être récupéré par des élites.

CONCLUSION

A l'issue de notre réflexion, le choix des contrats écrits par les riziculteurs répond bien à des logiques économiques propres aux paysans. Les petits producteurs adhèrent aux contrats qui leur sont proposés en privilégiant l'obtention de moyens de production et l'accès aisé au marché pour la vente de leur production. La première hypothèse se trouve ainsi vérifiée.

Les riziculteurs dans ce schéma contractuel vont privilégier des systèmes pouvant leur procurer les meilleurs rendements étant donné qu'ils travaillent avec des facteurs de production qu'ils leur sont loués ou prêtés. Les deux systèmes qui gagnent en importance sont les bas-fonds et la riziculture irriguée qui permettent aux producteurs de migrer progressivement d'un mode de

culture rudimentaire à une riziculture moderne plus productive et génératrice de revenus élevés. La seconde hypothèse est aussi vérifiée dans la mesure où les petits producteurs de riz peuvent compter sur leurs groupements respectifs pour mieux défendre leurs intérêts et faciliter leur professionnalisation progressive.

Pour une contractualisation profitable à tous les maillons de la chaîne des valeurs rizicoles, il faut une intervention vigoureuse de l'Etat, dans le sens de fixer des quotas aux importateurs et/ou réserver certains achats institutionnels aux acteurs locaux investis dans la commercialisation. Avec une flambée des prix de certaines denrées alimentaires sur le marché, l'occasion est donnée aux décideurs de la filière de poser des actions effectives pour booster la production rizicole. Ils doivent mobiliser les moyens nécessaires pour la mise en place de la contractualisation de tous les acteurs de cette importante filière qui peut contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire. L'Etat doit jouer le rôle d'arbitre pour contraindre chaque acteur à respecter ses droits et devoirs tels que définis par les différentes clauses du contrat.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Articles de revue

CHIAPO Adassé Christophe (2016) : Impact de l'agriculture contractuelle sur l'efficacité technique : cas des riziculteurs du pôle de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire)

CODJO Ogoudélé Simon, FIAMOHE Rose, BIAOU Gauthier, KPENAVOUN Sylvain et ACCLASSATO Denis (2016) : Analyse comparative des préférences des producteurs et des transformateurs pour les contrats de production du riz local

GOUROUBERA W. Mori et al. (2017) : Déterminants socio-économiques de l'adoption des innovations diffusées à travers la vidéo : cas des femmes formatrices de soja au Bénin

JEAN-BOSCO Vodounou et YVETTE Onibon (2016) : Agriculture paysanne et stratégies d'adaptation au changement climatique au Nord-Bénin

LAURENDA Todomé, CAROLINE Lejars, RACHID Hamimaz (2019) : Les contrats agricoles affectent-ils différemment les producteurs et les productrices ? Cas de la filière riz au Bénin.

MARC Mees (2016) : Un bilan de la filière riz dans 5 pays d'Afrique de l'ouest. Dynamiques Paysannes 42, Novembre. Bruxelles : SOS Faim.

MARC Mees (2017) : Le riz, or blanc de l'Afrique de l'Ouest ? Dynamiques Paysannes 44, Décembre. Bruxelles : SOS Faim.

MINOT Nicholas et SAWYER Bradley (2021) : Contract farming in developing countries : theory, practice, and policy implications

SCHIPMANN Christine et QAIM Matin (2011) : Supply Chain differentiation, contract agriculture, and farmers' marketing preferences : the case of sweet pepper in Thailand. Globalfood discussion paper number 3.

SOULLIER Guillaume (2022) : Contract Farming as a last-resort Option to Finance Rice Cultivation in Sénégal

SOULLIER Guillaume, DEMONT Matty, AROUNA Amidou, LANÇON Frédéric, MENDEZ DEL Villar (2020) : The state of rice value chain upgrading in West Africa. Global Food Security 25, 100365.

TERDOO Fanen and FEOLA Giuseppe (2016) : The Vulnerability of Rice Value Chains in Sub-Saharan Africa : A Review. In : Climate 2016, 4 (47) : 1-15.

ZOSSOU Roch (2014) : Etude des déterminants d'adoption des contrats agricoles par les producteurs du riz : Cas des départements du zou et des collines.

2. Ouvrages

ALAIN Rallet (1993) : La théorie des conventions chez les économistes

CATELO Maria Angeles et COSTALES Achilles (2008) : Contract Farming and Other Market Institutions as Mechanisms for Integrating Smallholder Livestock Producers in the Growth and Development of the Livestock Sector in Developing Countries

DA SILVA Carlos Arthur (2005) : the growing role of contract farming in agri-food systems development : drivers, theory and practice

DANIELE Sexton (2014) : A quelles conditions l'agriculture contractuelle peut-elle favoriser les agricultures paysannes du Sud ?

JEAN-MARC Labatte (2008) : Biostatistiques : Rappels de cours et travaux dirigés

JEAN-PHILIPPE Colin et al. (2012) : Grands investissements agricoles et inclusion des petits producteurs : leçons d'expériences dans 7 pays du sud

MARGRET Will (2013) : Contract farming handbook, a practical guide for linking small-scale producers and buyers through business model innovation

MARTIN Prowse et al., (2018) : L'agriculture contractuelle dans les pays en développement -une revue de littérature

MENDEZ DEL Villar et al. (2011) : Crise rizicole, évolution des marchés et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, CIRAD, WFP, CILSS, FEWS NET and FAO.

MENDEZ DEL Villar, JEAN-MARTIN Bauer (2010) : Qui approvisionnera l'Afrique de l'Ouest en riz importé ?

OLIVIER Favereau (1996) : La Théorie Générale : de l'Économie Conventionnelle à l'Économie des Conventions

PHILIPPE Lebailly et AMADOU Gora Diop (2010) : Etude de faisabilité technique et financière d'un projet de création du complexe rizicole au MALI, Centre pour le Développement de l'Entreprise

PIERRICK Fraval (2000) : L'analyse économique des filières agricoles en Afrique Sub-saharienne

REHBER Erkan (2007) : Contract Farming : Theory and practice

TAKANORI Satoyama, CHEIKH M. Sourang, ROSSELLA Bartoloni (2014) : Reproduction des expériences réussies dans le domaine du développement du secteur rizicole en Afrique

ZOUNDI Sibiri J. et al. (2005) : Économie familiale et innovation agricole en Afrique de l'Ouest : vers de nouveaux partenariats

3. Thèses

DARPEIX Aurélie (2010) : La demande de travail salarié permanent et saisonnier dans l'agriculture familiale : mutations, déterminants et implications, Thèse de doctorat, Economie, Montpellier Supagro.

KPENAVOUN Chogou (2009) : Réformes des marchés agricoles : Coûts de transaction, choix des modes de transaction et dynamique de l'efficacité du marché des céréales : Cas du maïs au Bénin. Thèse de Doctorat, Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech, 182 p.

RAHIM Ouédraogo (2023) : Analyse des déterminants socioéconomiques et psychosociaux de la décision d'adoption d'innovations par les agriculteurs : Cas de l'irrigation de complément au Burkina Faso